

# SIRENE 4 DES ÉCHÉANCES DIFFICILEMENT TENABLES

DÉBUT AVRIL, LA CFDT A RENOUELÉ SES ALERTES ET CRAINTES SUR L'ATERRISSAGE DU GUICHET UNIQUE ET SON IMPACT SUR LE PROJET SIRENE4, NOTAMMENT DU FAIT D'UN MANQUE DE MOYENS AU SEIN DE L'INPI. LORS DU GT CTR DU 10 MAI 2022, LA DIRECTION A FAIT UN POINT SUR CES PROJETS ET PRÉSENTÉ LE NOUVEL OUTIL DE RÉPONSE AUX DEMANDES DES ENTREPRISES WORDLINESIRE.

LA CFDT A DEMANDÉ PLUS DE COMMUNICATION ENTRE TOUS LES ACTEURS ET RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ D'AVOIR UN PLAN B. ELLE S'EST OPPOSÉE À LA COLLECTE D'INFORMATIONS VISANT À UN CONTRÔLE EXAGÉRÉ DES AGENTS (TEMPS DE PAUSE, NOMBRE DE PAUSES...) ET DEMANDE LA MODIFICATION DE L'OUTIL WORDLINESIRE.

## CONTEXTE LÉGAL

La loi PACTE du 22 mai 2019 instaure la mise en place du Guichet Électronique Unique (GU) et du registre général dématérialisé des entreprises au 1er Janvier 2023. Le GU remplacera les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) afin de simplifier les démarches. Sa mise en place et sa gestion ont été attribuées à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

À partir de janvier 2023, le répertoire Sirene géré par l'Insee sera donc alimenté directement par ce circuit unique.

En parallèle, la Direction a acté le passage à une nouvelle application de gestion du répertoire (Sirene 4) qui viendra remplacer Sirene 3 en janvier 2023. Celle-ci sera désactivée un mois plus tard.

Soucieuse de l'impact de ces projets sur les équipes Insee et Inpi et sur les entreprises, la CFDT Insee et la CFDT Inpi se sont tenues au courant de leur avancée. Elles ont alerté par courrier leurs Directions à plusieurs reprises en 2021 et 2022 sur les différents points pouvant faire déraiser les échéances du Guichet Unique et de Sirene 4.



## ÉCHÉANCES DIFFICILES À TENIR ET MANQUE DE COMMUNICATION

Le Guichet Unique a été ouvert aux entreprises en mai 2021 pour les mandataires puis étendu à toutes entreprises.

La Direction estime que l'échéance finale ne sera pas remise en cause.

Début avril et courant mai, la CFDT Insee et la CFDT Inpi ont rappelé à nouveau leurs craintes persistantes sur l'atterrissage du projet.

En effet, le très faible nombre et la nature des formalités passant par ce biais (1309 seulement début avril 2022, contre 100 000 hebdomadaires prévues à terme) interrogent les équipes Sirene.

De même, le flou persistant sur le dispositif d'assistance aux entreprises nous font douter quant au fait que ce basculement se passe dans de bonnes conditions pour les agents mais aussi pour les entreprises.

Suite aux échanges avec l'Inpi, il s'est avéré que seules les créations sont pour l'instant enregistrées aux Guichet Unique (<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>) et seules celles qui ont fait cette démarche par le Guichet Unique peuvent y faire des demandes de modifications.

La CFDT a de plus alerté sur le fait que les entreprises ne pourront solliciter des modifications et des radiations auprès du Guichet Unique qu'à partir du moment où il pourra récupérer les données depuis le Registre National des Entreprises.

Or, d'après l'information donnée par la CFDT Inpi, l'ensemble des développements nécessaires ne sera pas finalisé avant au mieux septembre, sans avoir été testé.

La CFDT souligne un réel déficit de coordination entre les acteurs impliqués et une mauvaise prise en compte en amont de la réalité des pratiques des différentes parties prenantes (entreprises, CFE, Insee ...).

Voyant peu de dossiers venir du Guichet Unique et les échéances arriver, les agents s'inquiètent du rôle de CFE à compter du 1er janvier 2023. Certains craignent des opérations qualifiées de la part des CFE en fin d'année, d'autant que certains ont pu constater des rejets d'immatriculation du GU de la part des CFE.

La CFDT insiste donc pour que la Direction pousse auprès du gouvernement pour un report de la date d'échéance dans le décret relatif au Guichet Unique et au Registre National des Entreprises.

Elle souligne la nécessité d'avoir des plans alternatifs dans le cas où le Guichet Unique ne serait pas totalement opérationnel en cas de non report des échéances.

La Direction nous répond que les indicateurs d'avancement sont actuellement définis par la mission interministérielle en charge du Guichet Unique, pour pouvoir aviser cet été d'un éventuel report de la bascule.

De plus aucune modification du décret ne pourra être faite avant l'installation définitive du prochain gouvernement, donc pas avant juillet.

La CFDT alerte aussi sur le manque de communication envers les entreprises et propose que l'Insee y soit partie prenante via son site Internet ou par l'insertion d'une information dans les mails échangés avec les demandeurs.

La Direction n'apporte pas de réponse précise sur cette question.

## SIRENE 4 ET ORGANISATION DES SITES SIRENE

Concernant la bascule sur Sirene 4, la CFDT signale que les difficultés déjà rencontrées avec le module d'identification lancé sans test préalable, font craindre aux agents une augmentation des temps de gestion bien loin des gains de productivité espérés à terme. La suppression des permanences téléphoniques, tout comme la fin de la compétence régionale font aussi craindre une perte de qualité du service rendu aux entreprises.

La Direction est consciente que la transition engendrera des hausses de temps de gestion, au moins jusqu'à la mise en place de l'organisation cible issue du Maiol Sirene en septembre 2023.

Elle signale que cette date pourrait être repoussée en cas de report des échéances du Guichet Unique qui impacte la bascule vers Sirene 4.

## TRAITEMENT DU STOCK : L'INTÉRIM N'EST PAS LA SOLUTION

Les stocks de liasses dans les sites Sirene courant mai sont élevés (des milliers dans chaque site). Afin de les traiter, la Direction propose de recourir à l'intérim afin de compléter les embauches en CDD et les soutiens inter divisions qui ont été mis en place ces dernières années.

Pour la CFDT, la question principale est de définir comment et par qui le stock de liasses sera écopé sur Sirene 3 puisque l'outil deviendra inaccessible au 1er février 2023.

Elle conteste la pertinence du recours à l'intérim préconisé par la Direction. Ce type de contrat court ne correspond pas à la prise en main longue de l'outil Sirene.

La Direction précise que ce personnel, embauché pour 6 mois, ne traitera que des liasses de création permettant aux autres agents de vider le stock. Un report de la date de désactivation de Sirene 3 sera envisagé si cela est nécessaire.

Elle rajoute que la baisse d'effectif de 20 ETP envisagée dans le rapport de l'organisation cible du Maiol Sirene devra être réajusté avec les dernières estimations de charges.



## UNE ASSISTANCE AUX ENTREPRISES ENCORE FLOUE

Concernant le circuit d'assistance aux entreprises. L'INPI sera chargé de l'assistance de 1er niveau en particulier sur l'aspect technique du fonctionnement du Guichet Unique. L'Insee via Insee Contact recevra les demandes d'assistance de 2e niveau. Les agents d'Insee Contact relayeront vers les sites Sirene et via la nouvelle application de gestion de la messagerie WordlineSIRE, les demandes auxquelles ils ne peuvent pas répondre.

La CFDT considère qu'en l'état, cette définition des rôles de chacun reste floue et que la surcharge de travail sur les agents des PIC et des sites Sirene n'est pas réellement prise en compte. Là encore une perte de qualité du service public rendu aux entreprises est à craindre.

## NOUVEL OUTIL : OUI AUX INDICATEURS DE PILOTAGE, NON AU CONTRÔLE EXAGÉRÉ

La Direction a présenté succinctement le nouvel outil WordlineSIRE. Utilisé jusqu'à présent par les pôles Insee contact, cet outil permettra aux gestionnaires Sirene de répondre aux demandes des entreprises en remplacement des boîtes fonctionnelles outlook.

Pour la CFDT, l'arrivée de ce nouvel outil est une avancée importante pour la gestion de la réponse aux entreprises. C'est aussi une manière d'avoir une historisation de toutes les demandes et un suivi de chaque entreprise de manière plus simplifiée. L'outil permet d'obtenir des indicateurs de pilotage (mails et appels traités).

Cependant, la CFDT regrette qu'aucune démonstration de l'outil n'ait été faite aux élus ni aucune capture d'écran. Elle alerte sur la collecte d'informations individuelles permettant un contrôle exagéré des agents telles que les temps de présence, de pause, de disponibilité ou le nombre de pauses.

La collecte de ces données fait craindre des situations de tension entre agents et hiérarchie et l'utilisation de ces données pour les entretiens annuels des agents, sans contextualisation de ces informations.

La CFDT demande donc le retrait de ces indicateurs de l'outil.

La Direction explique que l'outil a été créé pour le privé et qu'il n'est pas envisagé d'utiliser les informations sur les temps de pause à l'Insee. Elle indique également que les managers seront formés sur les interprétations et usages prévus.

Concernant la suppression des indicateurs sur les temps de disponibilité et de pause, elle va instruire le dossier, mais craint que le coût du retrait de ces indicateurs soit trop important.

Si le coût s'avère trop important, la CFDT demande à la Direction de garantir que les managers n'auront pas accès à ces informations superflues.

La Direction n'était pas en mesure de nous répondre lors du GT, mais la CFDT va suivre attentivement les évolutions sur ce point.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Des [échanges indispensables entre l'Inpi et l'Insee](#)
- [Sirene 4 : inquiétudes des agents](#)
- [Sirene 4 impacté par le Guichet unique](#)
- Retrouvez les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet

## PROCHAINES RÉUNIONS

**GT du 9 juin** : Bilan handicap et SST, Expérimentation Duerp PAP 2023, Immobilier dans les DR, Bilan de l'expérimentation des véhicules électriques par les enquêteurs

**GT du 16 juin** : Rémunération B, C enquêteurs (grilles et Rifseep)

### VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

**Marielle Bigot**  
secrétaire générale  
adjointe

**Antony Barillé**

**Adrien Contiero**  
**Jean-Michel Rémond**

